



HONORAIRES TRANSACTIONS VENTE

(barème TTC applicable à compter du 1er janvier 2024)

Prix Net vendeur	Honoraires ⁽¹⁾ MAISONS - APTS
Jusqu'à 65.000 €	Forfait 5 000 €
De 65.001 € à 150.000 €	8 %
De 150.001 € à 300.000 €	6 %
Au delà de 300.000 €	Forfait 17 000 €

Prix Net vendeur	Honoraires ⁽¹⁾ TERRAINS
Jusqu'à 200 000 €	8 %
Au delà de 200 000 €	6 %

(1) Honoraires à la charge du vendeur, sauf convention contraire stipulée dans le mandat.

Il est précisé qu'en cas de délégation de mandat confié par un autre professionnel de l'immobilier, le barème appliqué sera celui du professionnel titulaire du mandat, sauf si un mandat d'acheter a été signé avec l'acquéreur.

Il est également précisé que si le mandant est un professionnel de l'immobilier (promoteur ou lotisseur),
le barème appliqué sera celui fourni par le mandant.

ESTIMATION écrite : 250 € ⁽²⁾

(2) Si non suivie d'un mandat